

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 24 SEPTEMBRE 2021**

Publié par l'OP3FT, l'organisation de standardisation à but non lucratif, dédiée et indépendante, dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 septembre 2021.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20210924/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20210924/access.html>

Le 24 septembre 2021, à 10h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni par visioconférence sur convocation de son Président.

Sont présents via des moyens de télécommunication ou de visioconférence :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur,
- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours de réalisation par l'équipe de l'OP3FT, notamment
 - les travaux liés à la promotion de la technologie Frogans
 - les travaux liés à la protection de la technologie Frogans
 - les travaux liés au progrès de la technologie Frogans
- Développement d'OP3FT China,
- OP3FT Branches / Processus d'augmentation de capital d'OP3FT Branches et de libération du capital d'OP3FT China, changement de l'adresse légale d'OP3FT China
- Paiement par l'Opérateur du FCR de la redevance mensuelle due au titre de la licence d'exploitation du FCR,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend acte des points suivants et prend à l'unanimité les décisions suivantes.

DÉVELOPPEMENT D'OP3FT CHINA

Le Conseil d'administration de l'OP3FT prend acte :

- que les limitations de déplacement mises en place en Chine pour lutter contre la reprise de l'épidémie de Covid-19, notamment à Pékin, ne permettent pas aux équipes de direction, de supervision et de production d'OP3FT China de se rendre au bureau dans de bonnes conditions, et que rien ne permet d'anticiper un allègement de ces limitations à court terme ;
- que, dans ce contexte, les équipes d'OP3FT China sont désormais en télétravail, et que conserver les bureaux d'OP3FT China situés à l'adresse « Room 212, 2/F, Building 23, 1 North West 3rd Ring Road, Haidian District, Beijing » ne se justifie plus ;
- qu'OP3FT China a d'ores et déjà identifié une solution de bureau plus adaptée à la situation actuelle à Pékin.

OP3FT BRANCHES / PROCESSUS D'AUGMENTATION DE CAPITAL D'OP3FT BRANCHES ET DE LIBÉRATION DU CAPITAL D'OP3FT CHINA, CHANGEMENT DE L'ADRESSE LÉGALE D'OP3FT CHINA

Pour rappel, OP3FT Branches a été créée par décision du Conseil d'administration de l'OP3FT du 5 mars 2019. L'objet d'OP3FT Branches est l'implantation dans tous pays étrangers d'antennes locales de l'OP3FT, notamment sous la forme de filiales ou succursales. OP3FT Branches est une entité dédiée basée en France, à Paris, et détenue à 100% par l'OP3FT. Son capital social est affecté à la dotation de l'OP3FT. OP3FT Branches est administrée par un Président, l'OP3FT, qui est l'Actionnaire Unique d'OP3FT Branches.

Le Conseil d'administration de l'OP3FT prend acte que, dans le contexte de la poursuite de l'épidémie de Covid-19, les résolutions du 30 octobre 2020 relatives à la libération d'une nouvelle tranche du capital social d'OP3FT China n'ont pas pu être mises en œuvre.

Le Conseil d'administration prend acte également que la loi chinoise autorise de modifier les statuts d'OP3FT China pour repousser la date limite de libération du capital social d'OP3FT China.

Enfin, le Conseil d'administration prend acte que la solution de bureau plus adaptée à la situation de reprise de l'épidémie de Covid-19 à Pékin nécessite une modification statutaire d'OP3FT China.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de l'OP3FT adopte les résolutions suivantes concernant OP3FT Branches :

« Première résolution - Progressivité de la libération du capital social d'OP3FT China

Dans le prolongement de sa résolution du 18 septembre 2019 ayant fixé à 1.000.000 RMB (un million de RMB) le montant du capital social d'OP3FT China, l'antenne locale de l'OP3FT en Chine, l'Actionnaire Unique décide de libérer progressivement de nouvelles tranches du capital social d'OP3FT China, jusqu'à ce que le capital social soit intégralement libéré.

Deuxième résolution - Modalités de la libération du capital social d'OP3FT China

L'Actionnaire Unique décide qu'il consentira des avances en compte courant successives à OP3FT Branches, chacune de ces avances étant utilisée par OP3FT Branches pour libérer une nouvelle tranche du capital social d'OP3FT China, jusqu'à ce que le capital social ait été intégralement libéré.

Troisième résolution - Conversion des avances en compte courant au capital social d'OP3FT Branches

L'Actionnaire Unique décide qu'une fois que le capital social d'OP3FT China aura été intégralement libéré, l'ensemble des avances en compte courant qu'il aura consenties à OP3FT Branches dans ce but sera converti, en une seule fois, au capital social d'OP3FT Branches. Ceci fera l'objet d'une décision ultérieure d'augmentation du capital social d'OP3FT Branches.

Quatrième résolution - Modification des statuts d'OP3FT China

L'Actionnaire Unique décide de modifier les statuts d'OP3FT China :

- *Modification de la clause de l'article 2 du chapitre 1 "Considérations générales" portant sur l'adresse légale d'OP3FT China*

L'ancienne formulation était :

法定地址：北京市海淀区北三环西路31号23幢二层212室

(Registered Address of the Company : Room 212, 2/F, Building 23, 1 North West 3rd Ring Road, Haidian District, Beijing)

La nouvelle formulation est :

法定地址：北京市海淀区显龙山路19号1幢2层2座206B2

(Registered Address of the Company : 206B2, 2/F, Building 1, No.19 Xianlongshan Road, Haidian District, Beijing)

- *Modification de l'article 9 du chapitre 3 "Libération du capital et capital social"*

L'ancien tableau indiquait : 出资时间 : 2021年12月31日

(Time of capital contribution : December 31, 2021)

Le nouveau tableau indique : 出资时间 : 2022年12月31日

(Time of capital contribution : December 31, 2022)

Hormis la modification de ces articles, les autres articles des statuts d'OP3FT China restent inchangés et les statuts d'origine sont mis en oeuvre. Cette modification des statuts est une continuation des statuts d'origine et a le même effet juridique que les statuts d'origine.

Cinquième résolution - Pouvoir en vue des formalités de libération du capital social et de modification des statuts d'OP3FT China

L'Actionnaire Unique donne tous pouvoirs à Monsieur Amaury Grimbert, en sa qualité de Directeur Exécutif d'OP3FT China, à l'effet de procéder à toutes les formalités nécessaires aux libérations successives de nouvelles tranches du capital social d'OP3FT China adoptées dans la première résolution et à la modification des statuts d'OP3FT China adoptée dans la quatrième résolution. »

PAIEMENT PAR L'OPÉRATEUR DU FCR DE LA REDEVANCE MENSUELLE DUE AU TITRE DE LA LICENCE D'EXPLOITATION DU FCR

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 10 septembre 2021 d'octroyer à titre exceptionnel à la société F2R2 de nouveaux délais de paiement de la redevance mensuelle, et d'effectuer un suivi à chacune de ses réunions jusqu'à l'apurement complet de l'arriéré par la société F2R2, Monsieur Alexis TAMAS, en sa qualité de Président de la société F2R2, informe le Conseil d'administration de l'avancement de la levée de fonds de F2R2. Le Conseil d'administration prend acte

de cet avancement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 12h.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 27-29 rue Raffet 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864